

Rapport annuel 2001-2002

Juin 2002



AGENCE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES

Téléphone (418) 625-2100
Télécopieur (418) 625-2600

amvap@sogetel.net

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

La raison d'être de l'Agence des Appalaches

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà six ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les six MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins, Desjardins et les Chutes-de-la-Chaudière. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

TABLE DES MATIÈRES

2	ORDRE DU JOUR DE LA 5 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
3	PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
4	AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	4
5	PROCÈS VERBALE DE LA 5 ^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	5
13	MESSAGE DU PRÉSIDENT	13
14	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
15	FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	15
17	MEMBRES DE L'AGENCE EN 2001-2002	17
19	RAPPORT FINANCIER 2001-2002	19
29	TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES	29
31	RAPPORT DES ACTIVITÉS	31
37	RAPPORT DE L'AGENT VÉRIFICATEUR	37
47	AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS EN 2001-2002	47
49	STATISTIQUES DU PROGRAMME	49
53	GRILLE DES TAUX	53
55	Liste des industriels ayant contribué	55
57	SUIVI DU PPMV	57
61	ENJEUX DE 2002-2003	61

générale annuelle *Assemblée*

Sixième assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Le jeudi 27 juin 2002
- 9 h 00 -

ENDROIT: LE MANOIR DU LAC-ETCHEMIN
187, 3^e Avenue
LAC-ETCHEMIN

ORDRE DU JOUR

- Inscription des membres (une pause-santé sera servie), 9 h 00
1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9 h 30
 2. Procédures d'assemblée
 3. Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substitués
 4. Adoption de l'ordre du jour
 5. Adoption du procès verbal de la cinquième assemblée générale annuelle
 6. Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2002
 7. Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année
 8. Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2001-2002
 9. Varia

 10. Levée de l'assemblée

de l'Assemblée générale annuelle *Procédures*

PRÉCISION

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

PROCÉDURES

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le secrétaire exécutif est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du secrétaire, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

de convocation *Avis*

Lac-Etchemin, le 13 juin 2002

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres de l'Agence de mise en valeur
des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soient, les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois soient, les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invité à participer à la sixième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le jeudi 27 juin 2002** au **Manoir du Lac-Etchemin**, 187, 3^e Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h 00**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal de la cinquième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.

Rosario Bossé, Président

P.J.

de la 5^e assemblée générale annuelle
Procès verbal

CINQUIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 22 juin 2001
- 9 h 30 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Etchemin,
187, 3^e Avenue,
Lac-Etchemin

PRÉSENCES :

MM Rosario Bossé (MRC de Montmagny), président

Jacques Bélanger (MRC de L'Islet)
Gérard Bélanger (MRC des Etchemins)
Marcel Poulin (MRC des Etchemins)
Marcel Asselin (MRC des Etchemins)
Richard Paquet (MRC de Montmagny)
Fernand Labbé (MRC de Bellechasse)

Julien Pelletier (Gr. forestier de L'Islet)
André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)
Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse)
Gaston Samson (Gr. forestier de Dorchester)
Eddy Morin (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
Bernard Carron (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
Jean-Roch Fradette (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
Martin Côté (Syndicat des prod. de bois de la région de Québec)
André Lantagne (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)
Robert Paquet (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)

Gilles Bérubé (Industrie Maibec inc.)
Robert Albert (Matériaux Blanchet inc.)
Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)

Richard Bilodeau (Forêt Québec, Appalaches)

Claude Bergeron (Cons. for. région de Québec)

Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président

Le président, monsieur Rosario Bossé, a souhaité la bienvenue aux participants à cette cinquième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence.

2- Procédures d'assemblée

Le directeur a fait la lecture des procédures d'assemblée. Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente assemblée.

AG0106-01

3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Émile Tanguay, secondé par monsieur Fernand Labbé,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Marcel Poulin (M. Gérard Bélanger)
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger	M. Jacques Bélanger
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé
		MRC de Bellechasse	M. Fernand Labbé	M. Fernand Labbé
		MRC Chutes-de-la-Chaudière	M. Philippe Laberge	M. Philippe Laberge
		MRC Desjardins	M. Yvon Bruneau	M. Yvon Bruneau
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Julien Pelletier	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot M. Gaston Samson
		Gr. for. de Montmagny	M. André Lemelin	
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot	
		Gr. for. de Dorchester	M. Gaston Samson	
	Syndicat des producteurs de bois	Synd. prod. bois Côte-du-Sud	M. Eddy Morin	M. Eddy Morin (M. Bernard Caron) M. Martin J. Côté M. André Lantagne (M. Simon Giguère)
		Synd. prod. bois Côte-du-Sud	M. Bernard Caron	
		Synd. prod. bois de la région de Québec	M. Martin J. Côté	
		Synd. prod. bois de la Beauce	M. André Lantagne	
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industries de sciage	Industries Maïbec inc.	M. Gilles Bérubé	M. Gilles Bérubé
		Matériaux Blanchet inc.	M. Robert Albert	M. Dave Chouinard
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau	M. Léandre Rouleau
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne	
	Industries des pâtes et papiers	Produits forestiers Daishowa Ltée	M. Jacques Morin	M. Jacques Morin
Représentant du ministre		MRNQ/ Beauce	M. Germain Labbé	M. Germain Labbé
		MRNQ/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau

AG0106-02

4- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, secondé par monsieur André Lemelin.

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 22 juin 2001 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0106-03

5- Adoption du procès verbal de la quatrième assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès verbal de la quatrième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 15 juin 2000,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Pouliot, secondé par monsieur André Lantagne.

et RÉSOLU QUE le procès verbal de la quatrième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 15 juin 2000 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0106-04

6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2001

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Éric Lachance, c.a. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Bérubé, secondé par monsieur Julien Pelletier,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0106-05

7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Éric Lachance, c.a. et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats et de la qualité du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Éric Lachance, c.a. demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Bélanger, secondé par monsieur Gaston Samson,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Éric Lachance, c.a. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2002 et qu'il ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0106-06

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités
2000-2001**

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2000-2001 et que le directeur en a fait la présentation et répondu aux questions des membres,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Albert, secondé par monsieur Fernand Labbé,

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2000-2001 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0106-07

**9- Modification du règlement intérieur de l'Agence (membres
associés)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement intérieur de l'Agence des Appalaches permet aux membres associés d'assister à l'assemblée générale annuelle des membres ainsi qu'aux réunions du conseil d'administration et d'y prendre parole ;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base du présent règlement intérieur, les administrateurs ne veulent pas autoriser une personne physique ou morale à devenir membre associé afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des séances du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs sont d'accord que les agents de livraison puissent assister aux assemblées annuelles des membres de l'Agence des Appalaches et d'y prendre la parole,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur Robert Albert,

et RÉSOLU QUE les agents de livraison puissent assister à la prochaine assemblée annuelle des membres de l'Agence ;

et RÉSOLU QU'un membre associé soit «*toute personne ou organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressée à promouvoir les objectifs de l'Agence peut devenir membre associé. Les membres associés peuvent bénéficier des services fournis par l'Agence, mais ne bénéficient pas du sens d'éligibilité au conseil d'administration, ni du droit de vote aux assemblées des membres. Ils ont le droit d'assister uniquement à l'assemblée des membres et d'y prendre la parole. Un membre associé doit présenter une demande d'adhésion à l'Agence qui devra être acceptée par les administrateurs et il devra payer sa cotisation pour l'année en cours, s'il y a lieu*».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10- Varia

Période de questions des membres :

- Certains participants ont demandé aux représentants de l'industrie de faire le point dans le dossier du bois d'œuvre avec les américains. Les représentants de l'industrie indiquent qu'ils ne sont pas vraiment au courant de la situation. Toutefois, plusieurs comités ont été créés pour analyser la situation et faire les représentations d'usage. Selon eux, la taxe additionnelle est là au moins jusqu'en janvier 2002.
- Monsieur André Lemelin nous informe que la Loi sur les forêts a été modifiée et sanctionnée le 23 mai 2001 et qu'elle entre en vigueur à partir de cette date. Des discussions sont en cours entre le ministère des Ressources naturelles et celui du Revenu pour rendre conforme les différents documents qui régissent le programme de mise en valeur des forêts privées.

11- Levé de l'Assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur Gilles Bérubé,

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 10 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Rosario Bossé
Président

M. Martin Loïselle, ing. f.
Directeur

du président *Message*

*À tous les partenaires de l'Agence,
À tous les propriétaires forestiers,*

Voici venu le temps pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées de vous présenter les points importants de l'année 2001-2002.

Tout d'abord, suite à la conception de notre plan de protection et de mise en valeur (PPMV) l'an passé, nous avons débuté la mise en œuvre du plan d'action. Nous n'avons pas réussi cette année à aborder tous les objectifs du PPMV. Toutefois, sept d'entre eux ont fait l'objet de réalisations.

Ensuite, il faut noter l'augmentation des taux en 2001-2002, ce qui a permis aux travailleurs sylvicoles d'avoir des conditions plus intéressantes et de voir leur travail valorisé. Ainsi, nous avons souhaité que cette augmentation des taux soit remise aux travailleurs sylvicoles.

Par la suite, l'Agence a franchi une étape de plus vers l'aménagement durable de la forêt de son territoire. Elle a participé avec l'ensemble des entités municipales du territoire à l'élaboration d'une réglementation harmonisée sur la protection et la mise en valeur des boisés privés.

L'Agence des Appalaches, en partenariat avec l'Agence de la Chaudière, le MAPAQ et le MRN, a entamé la caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches. Ce projet servira à mieux encadrer les demandes de reboisement de la part des agents de livraison en zone agricole.

Finally, l'élaboration de nouveaux outils (feuillet techniques, cours, ateliers, visites-conseils et visites en forêt) nous ont sans contredit aidés à rejoindre davantage les propriétaires.

Tout au long de la dernière année, le ministère s'est désengagé de sa responsabilité d'agent vérificateur. En fin d'année, il nous a clairement indiqué qu'il n'assumerait plus le mandat de vérificateur pour la prochaine année. L'Agence devra donc réaliser cette tâche à partir du mois d'avril 2002.

Je tiens à remercier tous les partenaires qui ont donné de leur temps pour permettre la réalisation des points mentionnés. Merci à tous les employés de l'Agence qui ont fourni des efforts supplémentaires afin de mener à terme divers projets et qui m'ont appuyé quant à l'atteinte de nos objectifs.

*Rosario Bossé
Président*

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

du conseil d'administration

Composition

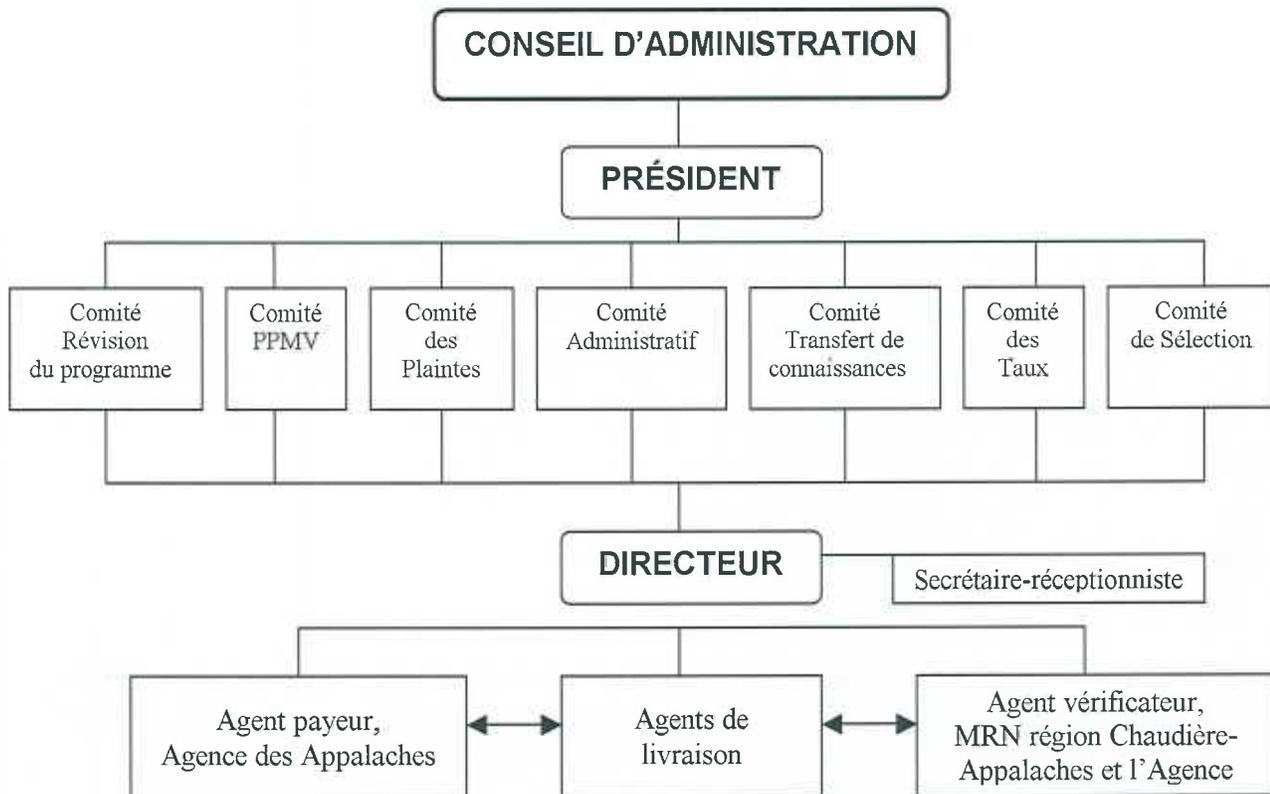
Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Rosario Bossé.

Notez que les représentants de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de la MRC de Desjardins ont terminés leur mandat le 31 décembre 2001 avec la disparition de ces deux MRC par la création de la nouvelle Ville de Lévis le 1^{er} janvier 2002. Aucun représentant n'a été nommé afin de siéger à l'Agence pour la période restante de l'année.

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE	
Le monde municipal	MRC Chutes-de-la-Chaudière	1- M. Philippe Laberge	0 %	
	MRC Desjardins	2- M. Yvon Bruneau	50 %	
	MRC de Bellechasse	3- M. Fernand Labbé	83 %	
	MRC des Etchemins	4- M. Marcel Poulin	83 %	
	MRC de Montmagny	5- M. Rosario Bossé	67 %	
	MRC de L'Islet	6- M. Jacques Bélanger	100 %	
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC	Gr. for. de Bellechasse-Lévis	1- M. Raynald Pouliot	100 %
		Gr. for. du Sud de Dorchester	2- M. Gaston Samson	100 %
		Gr. for. de Montmagny et de L'Islet	3- M. Émile Tanguay	83 %
	SPB	Synd. prod. bois de la Beauce	1- M. André Lantagne	100 %
		Synd. prod. bois de Québec	2- M. Martin J. Côté	100 %
		Synd. prod. bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin	67 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Sciage	Industries Maibec inc.	1- M. Gilles Bérubé	100 %
		Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau	17 %
		Matériaux Blanchet inc.	3- M. Dave Chouinard	100 %
	Pâtes et papiers	Papiers Stadacona	1- M. Jacques Morin	67 %
Ministère des Ressources naturelles	Unité de gestion de la Beauce	1- M. Germain Labbé	67 %	
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	100 %	

de l'Agence Fonctionnement



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire-réceptionniste assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

Le 17 janvier 2002, le conseil d'administration a revu la structure de ses comités. Il a conservé le comité des plaintes. Il a fusionné le comité des conditions salariales avec celui du comité administratif. Il a intégré le mandat des comités de révision du programme, du PPMV, du transfert de connaissances et des taux au nouveau comité consultatif.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Le ministère des Ressources naturelles du Québec, pour la région Chaudière-Appalaches, a assumé une partie de ce mandat sans frais pour l'Agence. L'Agence a réalisé la partie administrative, la planification, la gestion et la responsabilité professionnelle de la vérification. De plus, l'Agence a rédigé pour la première fois cette année le rapport annuelle relié à cette activité.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions des agents de livraison. L'Agence agit à titre d'agent payeur sur son territoire.

de l'Agence en 2001-2002

Membres

Municipalité de Lac-Frontière	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de L'Islet	Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Adalbert	Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)	Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Benjamin	Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Cyprien	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Sainte-Aurélie	Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Sainte-Claire	Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Ste-Germaine-du-Lac-Étchemin	Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Sainte-Justine	Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Sainte-Perpétue	Municipalité de Tourville
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Ville de Lac-Étchemin
Municipalité de Sainte-Sabine	Ville de Lévis
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont	Ville de Montmagny
Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon	
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	
M.R.C. de Bellechasse	M.R.C. des Étchemins
M.R.C. des Chutes-de-la-Chaudière	M.R.C. de L'Islet
M.R.C. Desjardins	M.R.C. de Montmagny
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Groupe forestier de L'Islet inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Groupe forestier de Montmagny inc.	Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec
Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.	

Abitibi-Consolidated inc.
Bégin & Bégin inc.
Bois Daaquam inc.
Busque & Laflamme inc.
Couture & Fils
Clermont Hamel ltée
F.F. Soucy inc. & Ass.
Éloi Moisan inc.
Industries Maibec inc.
Joseph Audet ltée

Matériaux Blanchet inc.
Papiers Stadacona
Pâte Mohawk Ltée
Pianos A. Bolduc inc.
Produits forestiers Dامتار (Windsor)
Produits forestiers Dامتار (Beauce)
Scierie Leduc inc.
Scierie A. Lemay & Fils inc.
Scierie Arbotek inc.

financier
Rapport

États financiers et
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

financier *Rapport*

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Aux administrateurs de
AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DES APPALACHES

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2002, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.

LEMIEUX NOLET

Comptables agréés
Société en nom collectif

Lac-Etchemin (Québec)

Le 23 mai 2002

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	196 885 \$	173 393 \$
Débiteurs (note 3)	53 983	83 733
Frais payés d'avance	1 038	417
	<hr/> 251 906	<hr/> 257 543
Immobilisations (note 4)	13 586	5 524
	<hr/> 265 492 \$	<hr/> 263 067 \$
Passif et actifs nets		
Passif à court terme :		
Créditeurs	25 358 \$	1 119 \$
Revenus perçus d'avance	16 514	-
	<hr/> 41 872	<hr/> 1 119
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	13 586	5 524
Non affectés	210 034	256 424
	<hr/> 223 620	<hr/> 261 948
	<hr/> 265 492 \$	<hr/> 263 067 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

_____, administrateur

_____, administrateur

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Revenus :		
Subvention Gouvernement du Québec	2 756 972 \$	2 756 972 \$
Contribution MRNQ projet	2 569	-
Contribution MAPAQ projet	10 917	-
Contribution MRC loyer	900	-
Contribution Fondation de la Faune		2 959
Contribution des industries	552 040	664 265
Revenus d'intérêts	22 720	37 224
Autres revenus	515	6 778
	3 346 633	3 468 198
Dépenses :		
Agents de livraison	3 197 239 \$	3 467 887 \$
Services professionnels du projet	4 542	-
Présidence	1 500	2 750
Salaires et avantages sociaux	87 674	79 463
Conception de logiciels et services informatiques	6 529	788
Projet :		
Plan de protection et mise en valeur	-	105 818
Sondage	1 129	600
Transfert de connaissances	38 840	23 771
Honoraires de vérification	1 576	968
Loyer	900	-
Entretien des locaux	130	-
Télécommunications	4 486	3 967
Publicité et communication	8 303	8 665
Activités promotionnelles	2 070	2 388
Papeterie et dépenses de bureau	7 224	4 585
Cotisation	486	444
Formation	1 759	1 057
Frais de déplacements et de repas	7 255	7 698
Assurances	1 609	1 390
Frais de réunion	811	1 265
Amélioration locative	3 717	-
Amortissement :		
Équipement informatique et logiciels	3 654	5 960
Mobilier et équipement de bureau	2 987	1 017
Autres	541	588
	3 384 961	3 721 069
Excédent des dépenses sur les revenus	(38 328)\$	(252 871)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	Investissement en		Total	Total
	immobilisations	Non affectés	2002	2001
Solde au début de l'exercice	5 524 \$	256 424 \$	261 948 \$	514 819 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	(6 641)	(31 687)	(38 328)	(252 871)
Investissement en immobilisations	14 703	(14 703)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	13 586 \$	210 034 \$	223 620 \$	261 948 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
 DES APPALACHES**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Activités d'exploitation :		
Excédent des dépenses sur les revenus	(38 328)\$	(252 871)\$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	6 641	6 977
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Avances sur contrat	-	18 690
Débiteurs	29 750	(18 587)
Frais payés d'avance	(621)	28
Créditeurs	24 239	(1 565)
Revenus perçus d'avance	16 514	-
	38 195	(247 328)
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(14 703)	(7 028)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	23 492	(254 356)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	173 393	427 749
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	196 885 \$	173 393 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêt privées de son territoire.

2. Principales conventions comptables :

a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

3. Débiteurs :

	2002	2001
Contributions des industries	45 023 \$	72 482 \$
TPS et TVQ à recevoir	7 077	10 512
Autres	1 883	739
	53 983 \$	83 733 \$

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

financier
Rapport

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
DES APPALACHES**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2002

4. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comp- table nette 2002	Valeur comp- table nette 2001
Mobilier et équipement de bureau	14 936\$	4 744\$	10 192\$	3 329\$
Équipement informatique	16 622	13 652	2 970	598
Logiciels	5 252	4 828	424	1 597
	36 810\$	23 224\$	13 586\$	5 524\$

5. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

6. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2005 qui totalise 15 953 \$ et se répartit comme suit : 2002 – 4 572 \$; 2003 – 5 058 \$; 2004 – 5 058 \$ et 2005 – 1 265 \$.

financier Rapport

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe – Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	Caractérisation des friches	Aménagement et fonctionnement	Total 2002	Total 2001
Dépenses :				
Agents de livraison		\$ 3 197 239	\$ 3 197 239	\$ 3 467 887
Services professionnels du projet	4 542	-	4 542	-
Présidence	-	1 500	1 500	2 750
Salaires et avantages sociaux	6 680	80 994	87 674	79 463
Conception de logiciels et services informatiques		6 529	6 529	788
Projet :				
Plan de protection et mise en valeur		-	-	105 818
Sondage		1 129	1 129	600
Transfert de connaissances		38 840	38 840	23 771
Honoraires de vérification		1 576	1 576	968
Loyer		900	900	-
Entretien des locaux		130	130	-
Télécommunications	48	4 438	4 486	3 967
Publicité et communication		10 373	10 373	11 053
Papeterie et dépenses de bureau	1 958	5 266	7 224	4 585
Cotisation		486	486	444
Formation		1 759	1 759	1 057
Frais de déplacements et de repas	258	6 997	7 255	7 698
Assurances		1 609	1 609	1 390
Frais de réunion		811	811	1 265
Amélioration locative		3 717	3 717	-
Amortissement :				
Équipement informatique et logiciels		3 654	3 654	5 960
Mobilier et équipement de bureau		2 987	2 987	1 017
Autres		541	541	588
	13 486 \$	3 371 475 \$	3 384 961 \$	3 721 069 \$

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Comparatif des revenus et des dépenses

Tableau

La contribution du gouvernement du Québec pour le programme d'aménagement est demeuré stable. Nous étions à la quatrième année de l'entente de cinq ans. Vous pouvez remarquer que la contribution de l'industrie a diminué d'environ 17 % par rapport à l'an passé. Cette baisse est due au taux de 1,45 \$/m³ qui a passé à 1,20 \$/m³ de bois provenant de la forêt privée. Finalement, les autres revenus proviennent du gouvernement du Québec (MRN et MAPAQ) pour la réalisation d'un projet de caractérisation des friches et des intérêts sur les placements.

Nous remarquons que nous avons investi dans le programme de mise en valeur en 2000-2001 une somme inférieure de 270 648 \$ par rapport à 2001-2002. Cette diminution s'explique par la baisse de la contribution de l'industrie et à un surplus budgétaire en début d'année beaucoup moins élevé qu'en 2000-2001. Les frais de fonctionnement de l'Agence sont sensiblement les mêmes que l'an passé (5 %). L'Agence n'a pas d'investissement spécifiquement pour le suivi de son PPMV. L'Agence a décidé d'investir avec les seize autres agences dans la conception d'un logiciel de gestion de la forêt privée (SIGGA).

	2001-2002		2000-2001	
REVENUS				
Subvention Gouvernement du Québec				
Programme d'aménagement	2 756 972	\$	2 756 972	\$
Projet de caractérisation des friches	13 486			
Contribution des industries	552 040		664 265	
Contribution des MRC (loyer)	900			
Contribution de la Fondation de la Faune	0		2 959	
Revenus d'intérêts	22 720		37 224	
Autres revenus	515		6 778	
	<u>3 346 633</u>		<u>3 468 198</u>	
Surplus de l'année précédente	<u>261 948</u>		<u>514 819</u>	
TOTAL REVENUS	3 608 581	\$	3 983 017	\$
FRAIS D'EXPLOITATION				
Programme de mise en valeur	3 197 239		3 467 887	
Services professionnels du projet	4 542			
Présidence	1 500		2 750	
Salaires et charges sociales	87 674		79 463	
Conception du SIGGA et services informatiques	6 529		788	
Projet - Plan de protection et de mise en valeur et suivi	0		105 818	
Projet - Sondage	1 129		600	
Projet - Transfert de connaissances	38 840		23 771	
Honoraire de vérification	1 576		968	
Loyer et entretien des locaux	1 030			
Télécommunications	4 486		3 967	
Publicité et communications	8 303		8 665	
Activités promotionnelles	2 070		2 388	
Papeterie et dépenses de bureau	7 224		4 585	
Cotisation	486		444	
Formation	1 759		1 057	
Frais de déplacements et repas	7 255		7 698	
Assurances	1 609		1 390	
Réunions	811		1 265	
Amélioration locative	3 717		0	
Amortissement				
Équipement informatique et logiciels	3 654		5 960	
Mobiliier et équipement de bureau	2 987		1 017	
Autres	541		588	
	<u>3 384 961</u>	\$	<u>3 721 069</u>	\$
EXCÉDENT DES REVENUS ET SURPLUS	223 620	\$	261 948	\$

des activités Rapport

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2001-2002 est présentée à la page 14 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue par monsieur Rosario Bossé.

RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année:

- le 2 mai 2001;
- le 22 juin 2001;
- le 13 septembre 2001;
- le 15 novembre 2001 ;
- le 17 janvier 2002;
- le 27 février 2002.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, il a adopté, en début d'année, une augmentation de 3,6 % des taux de l'aide financière.

Le conseil a adopté les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux agents de livraison pour la saison d'opération 2001-2002.

Il a adopté les conditions de travail du directeur et de la secrétaire-réceptionniste. De plus, considérant le délaissement graduel de la vérification opérationnelle par le ministère des Ressources naturelles, le conseil d'administration a mis sur pied un comité de sélection afin d'engager un ou une responsable technique.

Le conseil d'administration a fixé la date de la 5^e Assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Suite à cette assemblée, il a reconduit son président et il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence.

Le conseil a proposé des modifications au règlement intérieur, concernant le lieu de son siège social, le territoire et le nom de l'Agence.

Il a analysé les rapports des comités de travail qu'il a mis en place. Ces rapports ont été adoptés avec ou sans modification.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives. Ces normes ont été revues en tenant compte de différentes orientations du PPMV. Par exemple, en intégrant le suivi de plantations de 5 ans, l'élaboration de traitements pour les érablières et la régénération du bouleau jaune. Des modifications temporaires ont été apportées aux protocoles d'entente avec les agents de livraison afin de tenir compte de l'application de la TPS et de la TVQ.

des activités Rapport

L'Agence avait transmis une lettre au ministre des Ressources naturelles le 16 novembre 2000 concernant la nouvelle politique régionale du MAPAQ sur la gestion des avis de reboisement. Par la suite, les deux sous-ministres du MRN et du MAPAQ se sont rencontrés le 9 mai 2001. De cette rencontre est né un projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches. Les partenaires financiers sont les deux ministères et les deux agences concernées. L'Agence a engagé un chargé de projet et une technicienne en géomatique. Ce projet a débuté en février 2002 pour une durée de six mois avec un budget de 90 000 \$. Le directeur est coordonnateur de ce projet.

Le conseil a examiné des demandes d'accréditation de nouveaux agents de livraison. Il a décidé, pour l'instant, de ne pas augmenter le nombre d'agents de livraison accrédités par l'Agence et d'attendre de statuer sur l'accréditation du Groupe Forum avant de poursuivre dans ce dossier.

Il a adopté le bulletin des agents de livraison pour l'année 2000 et il a apporté quelques modifications au sondage pour la prochaine année.

L'Agence a décidé de participer financièrement, avec les MRC de son territoire, pour les deux prochaines années, à un projet-pilote de réglementation concernant la protection et la mise en valeur des boisés privés. De plus, elle a nommé son directeur pour siéger sur le comité de suivi afin d'assister les MRC dans ce projet.

Le conseil d'administration a revu la structure de ses comités afin d'alléger le fonctionnement de l'Agence et d'accélérer le processus de prise de décisions.

Les administrateurs ont décidé de participer avec les seize autres agences au développement d'un logiciel de gestion de la forêt privée afin de remplacer celui que le MRN nous a transféré.

Il a adopté la programmation 2001-2002 des activités dans le cadre de la stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers.

Le directeur a été nommé afin de représenter la forêt privée au sein du comité adviseur provincial sur le prochain inventaire écoforestier. Il a participé à deux rencontres de consultation. De plus, il a été nommé à titre de représentant de l'Agence au sein de la table sur le milieu forestier du CRCO et il a participé au Sommet régional du CRCO. Il est aussi membre du conseil régional en environnement pour la région Chaudière-Appalaches (CRECA). Il a participé à huit réunions à titre de représentant de l'Agence.

Finalement, à titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté aux rencontres des agences le 5 mai 2001 et les 7 et 8 novembre 2001.



des activités Rapport

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.



COMITÉ ADMINISTRATIF

MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il a reçu le mandat du comité sur les conditions salariales des employés, soit de définir les tâches et les conditions salariales des employés et d'effectuer une évaluation du travail accompli.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé, président
M. Martin J. Côté, 1^{er} vice-président
M. Jacques Morin, 2^e vice-président
M. Gaston Samson, 3^e vice-président
M. Martin Loiselle, directeur et trésorier

RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année:

- le 24 avril 2001;
- le 30 août 2001;
- le 14 février 2002.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Rencontre avec le Groupe Foram;
- Programmation budgétaire de l'Agence pour 2001-2002;
- Programmation budgétaire des agents de livraison pour 2001-2002;
- Immobilisations pour 2001-2002;
- Renouvellement des assurances de l'Agence;
- Suivi de la situation financière de l'Agence;
- Suivi de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Formation des employés de l'Agence;
- Récupération des subventions payées aux agents de livraison;
- Besoin en ressource humaine;
- Dossier TPS et TVQ;
- Prendre connaissance du travail à réaliser par le directeur et prioriser ses interventions;
- Étude du dossier de la vérification opérationnelle 2001-2002 et 2002-2003;
- Sélection du chargé de projet pour la caractérisation des friches;
- Les conditions de travail et de salaire ont été proposées pour chaque employé pour la saison 2002-2003.



des activités Rapport

COMITÉ CONSULTATIF

MANDAT:

Le comité consultatif a été créé le 17 janvier 2002 par le conseil d'administration. Son mandat regroupe et remplace celui des comités de révision du programme, du plan de protection et de mise en valeur (PPMV), des taux et du transfert de connaissances. Plus précisément, il doit procéder à l'étude de toutes questions techniques se rapportant à la livraison du programme d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées. Il s'assure de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action du PPMV. Il détermine la valeur des traitements offerts au programme de mise en valeur des forêts privées, afin de vérifier que l'Agence ne paie pas plus de 80 % de la valeur des travaux.

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

MEMBRES:

M. Dave Chouinard
M. Gilles Bérubé
M. Rosario Bossé
M. Jacques Bélanger
M. Raynald Pouliot
M. Denis Villeneuve
M. Richard Bilodeau
M. Germain Labbé
M. Martin Loisel, directeur

RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni une seule fois au cours de l'année:

- le 18 mars 2002.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette rencontre :

- Les membres ont pris connaissance de leurs mandats et ils ont fixé un échéancier de travail;
- Le comité a analysé les demandes de modifications aux normes techniques et administratives;
- Il a évalué certaines normes de l'an passé.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives, qui s'est rencontré à trois reprises, pour la mise à jour des normes techniques et administratives pour la saison 2002-2003. Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Roger Dutil
M. Claude Bergeron
M. Réjean Ouellet
M. Martin Loisel, directeur
Et la présence une seule fois de messieurs Michel Boucher et Benoît Pouliot

L'ancien comité de révision du programme s'était fait aider par un sous-comité sur la vérification opérationnelle et l'évaluation des agents de livraison. Il s'est rencontré le 20 avril 2001 afin de procéder à l'évaluation des résultats du bulletin de 2000 des agents de livraison. Il a été réalisé à partir des résultats de la vérification opérationnelle. Ce sous-comité était formé des membres suivants :

M. Jacques Bélanger
M. Raynald Pouliot
M. Jacques Morin
M. Richard Bilodeau
M. Martin Loisel, directeur

des activités Rapport

COMITÉ SUR LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

MANDAT:

Le mandat du comité consiste à s'assurer que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées à l'intérieur des programmations d'activités proposées et réalisées par les syndicats de notre territoire. Ce mandat a été transféré au comité consultatif à partir du 17 janvier 2002.

MEMBRES:

M. Rosario Bossé
M. Simon Rodrigue
M. Richard Bilodeau
M. Raynald Cloutier
M. Gilles Bérubé
M. Martin Loiselle, directeur

RÉUNIONS:

Le comité sur le transfert de connaissances s'est réuni **une** seule fois au cours de l'année:

- le 22 mai 2001.

Le comité a proposé certaines améliorations au programme pour la saison 2001-2002. Il a apporté des modifications au programme de visites-conseils. Finalement, il a analysé et recommandé avec certaines modifications la programmation 2001-2002 des activités de transfert de connaissances auprès des propriétaires qui a été présentée par les syndicats de notre territoire.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2001-2002 :

- Toutes les activités ont été annoncées dans les journaux des syndicats;
- L'Agence a fait paraître dans les journaux locaux plusieurs publicités pour inviter les propriétaires à participer aux différentes activités offertes ;
- Trois visites en forêts ont été organisées et 20 propriétaires y ont participé;
- Vingt-cinq sessions de formation ont été réalisées par les trois syndicats de notre territoire et 248 propriétaires, très satisfaits dans l'ensemble, se sont prévalus de ces cours. Il faut mentionner que toutes les activités de transfert de connaissances offertes aux propriétaires par l'Agence des Appalaches sont gratuites;
- Quelques nouveaux cours ont été développés. Des ateliers pour les propriétaires sont présentement en développement.

Finalement, nous avons terminé la conception de quatre feuillets techniques pour les propriétaires.

L'Agence a offert aux agents de livraison, cette année, deux formations, soit l'une sur l'aménagement faunique et l'autre sur la rentabilité d'un boisé.

De plus, elle a organisé une journée de mise à niveau sur le drainage forestier avec des représentants du ministère et tous les agents de livraison. Plus de 30 personnes ont assisté à cette rencontre.

Finalement, l'Agence a demandé la participation d'une personne-ressource du ministère pour une formation sur le terrain avec les agents de livraison concernant les types écologiques et l'identification des classes de drainage.

§

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

des activités Rapport

COMITÉ SUR LES PLAINTES

MANDAT:

Le mandat du comité consiste à traiter les plaintes écrites seulement des propriétaires.

MEMBRES:

M. Marcel Poulin
M. Martin Côté
M. Martin Loiselle, directeur

Aucune plainte écrite n'a été formulée à l'Agence au cours de l'année 2001-2002.

COMITÉ DE SÉLECTION

MANDAT:

Le mandat du comité consiste à procéder à la sélection d'une personne afin de combler le nouveau poste à temps complet de responsable technique.

MEMBRES:

M. Eddy Morin
M. Martin Côté
M. Jacques Morin
M. Richard Bilodeau
M. Martin Loiselle, directeur

Le comité ne s'est pas réuni durant la présente année. Cependant, une offre d'emploi a été transmise par le courrier de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec au mois de mars 2002.

de l'agent vérificateur
Rapport

RAPPORT DE VÉRIFICATION
OPÉRATIONNELLE

ANNÉE 2001

AGENCE DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Présenté par : Martin Loiselle, directeur

juin 2002

de l'agent vérificateur

Rapport

1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Pour l'occasion, les renseignements sont ventilés par agent de livraison.

Ce rapport réfère à la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001.

En 2001, toutes les prescriptions a priori ont été reçues aux bureaux du ministère (Unités de gestion des Appalaches et de la Beauce). Tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les factures des agents de livraison. Le directeur de l'Agence retournait les documents à vérifier au deux bureaux respectifs du ministère.

Un objectif de 10% a été fixé pour l'année 2001. Toutefois, considérant une diminution des ressources allouées à cette activité par le ministère, l'Agence a dû prioriser certains traitements par rapport à d'autres.

BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (services techniques)

AGENT	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
OGC BELLECHASSE	479	11	2	481	43	9
OGC DORCHESTER*	445	26	6	461	71	15
OGC MONTMAGNY	250	6	2	261	35	13
OGC L'ISLET	252	4	2	261	19	7
SYND. PROD. BOIS BEAUCE	402	19	5	449	42	9
CONS. FOR. COTE-DU-SUD	256	6	2	265	33	12
COOP. GESTION FOR. APPALACHES	40	2	5	41	7	17
GROUPE FORAM	23	3	13	22	4	18
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC	315	10	3	344	37	11
TOTAL	2463	87	4	2586	291	11

On constate que le nombre de rapport d'exécution est inférieur à celui des rapports d'exécution produits. Cette différence s'explique par le fait qu'il n'y a pas de prescriptions pour les plans d'aménagement forestier. On remarque un faible taux de vérification des prescriptions (4 %). Les prescriptions a priori ont été vérifiées selon l'objectif visé. Par contre, les prescriptions jointes avec les rapports d'exécution a posteriori n'ont pas été vérifiées amplement par l'agent vérificateur du ministère.

de l'agent vérificateur Rapport

TABLEAU 1 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2001

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE RECUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	2463	87	4	166 528
Rapports d'exécution	1825	226	12	407 652
PAF	761	65	8	14 883
TOTAL	5049	378	8	589 063 (17 %)

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2001 a porté sur 8 % des documents transmis à l'Agence pour une valeur équivalent à 17 % des sommes investies.

Méthode utilisée par le directeur de l'Agence pour choisir les documents à vérifier :

Les prescriptions a priori ont été reçues aux bureaux du ministère (L'Islet et St-Georges). Un choix aléatoire avec un objectif de 10% était effectué. Pour la vérification du reboisement, le directeur de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain. Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par le directeur et les projets ont été transmis à chacun des bureaux respectifs du ministère. L'Agence a utilisé le module « choix de V.O. » du système SGFP pour sélectionner les rapports d'exécution à vérifier après la facturation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées en 2001 :

Valeur des travaux facturés : 3 548 321 \$ Nombre de traitements facturés : 2 586.

TABLEAU 2 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	\$	%	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	429 781	12	199	498 ha
Reboisement	764 937	22	570	2 350 K plants
Entretien	957 777	27	455	1 387 ha
Précommercial	1 024 006	29	357	1 170 ha
Commercial	132 979	4	123	108 ha
Drainage et voirie	66 511	2	121	195 km
PAF	172 330	4	761	
TOTAL	3 548 321	100	2 586	

Valeur moyenne par traitement : 1 372 \$.

Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF): 1 944 \$.

de l'agent vérificateur

Rapport

2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

- QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 3A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95%
REBOISEMENT	85%
ENTRETIEN	95%
PAILLIS DÉGRADABLES	100%
PRÉCOMMERCIAL	100%
COMMERCIAL	100%
DRAINAGE	80%
VOIRIE	85%
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100%

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 91% des traitements ont atteint ces notes de passage.

- QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 3B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'agent vérificateur a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie déclarée par l'agent de livraison est à moins de 5 % de celle mesurée par l'agent vérificateur. Nous pouvons constater que 94 % des résultats sont conformes.

de l'agent vérificateur

Rapport

TABLEAU 3A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les agents de livraison						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	199	11	30	13	28	94
Reboisement	570	31	48	21	44	92
Entretien	455	25	93	41	85	91
Précommercial	357	19	28	12	22	78
Commercial	123	7	13	7	13	100
Drainage et voirie	121	7	14	6	14	100
Sous-total	1 825	100	226	100	206	91
PAF	761					
Total reçu	2 586					

TABLEAU 3B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les agents de livraison						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	199	11	30	13	29	97
Reboisement	570	31	48	21	43	90
Entretien	455	25	93	41	86	92
Précommercial	357	19	28	12	27	96
Commercial	123	7	13	7	13	100
Drainage et voirie	121	7	14	6	14	100
Sous-total	1 825	100	226	100	212	94
PAF	761					
Total reçu	2414					

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

de l'agent vérificateur

Rapport

3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures).

Voici, par agent de livraison, les remise monétaires :

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	1 593,00 \$
Groupement forestier de Dorchester inc	425,74 \$
Groupement forestier de Montmagny inc.	601,52 \$
Groupement forestier de L'Islet inc.	0 \$
Syndicat des producteurs de bois de Beauce	0 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	859,00 \$
Coopérative gestion forestière des Appalaches	1 911,00 \$
Groupe Forum	182,00 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	3 015,50 \$

Aux tableaux 4 et 5, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2001. Une lettre accompagnée d'une facture a été transmise à chacun de agents de livraison concernés. Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédité pour la prochaine saison.

TABLEAU 4

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES												
Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 2001												
(Ventilé par agent de livraison)												
Agent de livraison	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total		\$	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	1	1 407,00					1	186,00	2		1 593,00	
Group. for. Dorchester (08)			2	243,74	1	182,00			3		425,74	
Group. for. Montmagny (09)			1	61,52	1	540,00			2		601,52	
Group. for. L'Islet (10)											0,00	
Synd. prod. bois Beauce (32)											0,00	
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	2	841,00	1	18,00					3		859,00	
Coop. gestion for. Appalaches (41)	1	1 911,00							1		1 911,00	
Groupe Forum (55)			1	182,00					1		182,00	
Cons. for. région Québec (80)	1	1 440,00			1	170,00	2	1 405,50	4		3 015,50	
Daishowa (93)											0,00	
Total	5	5 599,00	5	505,26	3	892,00	3	1 591,50	16		8 587,76	

TABLEAU 5

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES												
Réduction monétaire découlant de la V.O. Année 2001												
(Ventilé par traitement)												
Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total		\$	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$		
Préparation	1	465,00					1	186,00	2		651,00	
Reboisement			2	243,74			1	3,00	2		246,74	
Entretien	1	1 440,00	1	18,00	2	710,00	1	1 402,50	5		3 570,50	
Précommerciale	3	3 694,00	2	243,52	1	182,00			6		4 119,52	
Commerciale												
Voirie-drainage												
Total	5	5 599,00	5	505,26	3	892,00	3	1 591,50	16		8 587,76	

de l'agent vérificateur

Rapport

4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, de l'agent de livraison accrédité et du producteur forestier reconnu; - Concordance entre les informations du certificat et celle de la prescription (code + numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF; - Présence et exactitude des codes de production et des taux.
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toutes les informations techniques; - Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.
Conformité terrain	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
Conformité administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de l'ingénieur forestier, de l'agent de livraison accrédité; - Concordance entre les informations du certificat et celles de la prescription (code+numéro de producteur); - Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF; - Présence et exactitude des codes de production et des taux;
Conformité technique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et conformité du croquis par rapport au terrain; - Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement; - Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité);
Conformité de la qualité déclarée	<p>Pour être considéré conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15% de celui de l'agent vérificateur)
Conformité de la quantité déclarée	<p>Pour être considérée conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5% de celle de l'agent vérificateur)

de l'agent vérificateur *Rapport*

5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Vous trouverez sur le tableau 6 des informations additionnelles sur les performances de chaque agent de livraison.

6.- CONCLUSION

Le directeur de l'Agence est attentif aux observations des personnes mandatées pour réaliser la vérification opérationnelle et des améliorations à apporter.

Voici quelques améliorations qui seront réalisées en 2002 suite aux constats de la vérification opérationnelle :

- types écologiques
- le drainage
- les suivis de plantation et des travaux.

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

TABLEAU 6

RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2001

Agents de livraison	Prescription		Administratif		Rapport d'exécution		Superficie		Écart cumulatif en %
	Conformité tech. et ter.		Prescription et rap. d'exéc.		Conformité tech. et qualité		Agent liv.	Agent vér.	
	%		%		%				
	Total	Conforme	Total	Conforme	Total	Conforme	Agent liv.	Agent vér.	
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	22	19	54	51	66	58	90,9	91,5	0
Group. for. Dorchester (08)	54	54	97	94	102	100	103,6	102,8	0,8
Group. for. Montmagny (09)	12	12	41	38	56	53	88,6	89,5	0
Group. for. L'Islet (10)	8	6	23	23	32	28	33,4	34,4	0
Synd. prod. bois Beauce (32)	38	38	61	58	66	66	42,9	42,4	0
Cons. for. Côte-du-Sud (33)	12	11	39	37	48	40	34,2	35,3	0
Coop gestion for. Appalaches (41)	4	2	9	4	12	4	12,6	12,7	0
Groupe Forum (55)	6	6	7	7	8	5	0	0	0
Cons. for. région Québec (80)	20	19	47	45	62	59	60,5	61,3	0

de livraison accrédités en 2001-2002

Agents

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

G0R 1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

1515, rue St-Jean Baptiste, Suite 115

Québec (Québec)

G2E 5D2

No tél.: (418) 872-1773

No téléc.: (418) 872-6773

Coopérative de gestion forestière des Appalaches

519, rue Principale

Sainte-Apolline (Québec)

G0R 2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

Groupe forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69^e, Route 281

Saint-Magloire (Québec)

G0R 3M0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

Groupe Forum enr.

240, Rang 5

Frampton (Québec)

G0R 1M0

No tél.: (418) 479-5755

No téléc.: (418) 479-5664

Groupe forestier de l'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

Groupe forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue, C.P. 129

Saint-Prospère (Québec)

G0M 1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

Papiers Stadacona

1345, 88^e Rue

St-Georges (Québec)

G5Y 7V7

No tél.: (418) 593-3426

No téléc.: (418) 593-3427

Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6^e Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y 3Y9

No tél.: (418) 228-5110

No téléc.: (418) 228-5800

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Tableau 1

INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2001-2002
 NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC

MRC	MONTANT INVESTI		NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIEL ¹		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS ²	
	\$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	647 769	20,3	3 000	25,0	594	17,5
MONTMAGNY	657 179	20,6	2 200	18,3	449	13,2
BELLECHASSE	744 837	23,3	1 700	14,2	846	24,9
DESJARDINS	31398	0,9	700	5,8	56	1,6
CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	83 934	2,6	1 200	10,0	150	4,5
LES ETCHEMINS	1 032 122	32,3	3 200	26,7	1 303	38,3
TOTAL	3 197 239	100,0	12 000	100,0	3 398	100,0

- 1 Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de 4 hectares et plus étaient inscrits.
- 2 Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2001-2002.

du programme
Statistiques

Tableau 2

**BUDGET INVESTI PAR LES AGENTS DE LIVRAISON EN 2001-2002
ET
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI INCLUANT LES PAF**

AGENT DE LIVRAISON	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PRODUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	456 692	14,3 %	117	3892
Groupement forestier de Montmagny	469 414	14,7 %	120	3904
Coopérative de gestion des Appalaches	73 168	2,3 %	21	3484
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	296 599	9,3 %	154	1922
Groupement forestier du Sud de Dorchester	600 335	18,8 %	253	2371
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	364 077	11,4 %	233	1563
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	552 668	17,3 %	215	2567
Conseillers forestiers de la région de Québec	316 470	9,9 %	167	1895
Groupe Forum enr.	47 816	1,4 %	20	2391
Daishowa	20 000	0,6 %	N/A	N/A
TOTAL	3 197 239	100,0 %	1300	2 459

Tableau 3

AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN S	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	321 677	365	ha
06	Remise en production : Plantation	758 832	2 304	,000 plants
07	Entretien de plantation	828 687	1 058	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	902 985	1 016	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	145 456	241	ha
10	Drainage et voirie forestière	63 883	64	km
11	Plans d'aménagement forestier	146 875	622	plans
	Suivi des entretiens de plantations	28 844	1 602	ha
	TOTAL	3 197 239		

**TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE
POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2001-2002**

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
05 - REMISE EN PRODUCTION - PRÉPARATION DE TERRAIN			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	96\$/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	101\$/ha
DMED	0504	Déchiquetage	640/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	990/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1040/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	390/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	440/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	350/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	700/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	200/ha
06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	160/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	165/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	245/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	300/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	235/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	200/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	350/1000 p
06-4 ENRICHISSEMENT			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	260/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	315/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	250/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	380/1000 p
06-5 REGARNI DE PLANTATION			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	260/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	210/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	315/1000 p
ERPRR4	0645	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	250/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	380/1000 p
06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	280/1000 p
ERRNPF	0653	- PFD racines nues	335/1000 p
ERRNR4	0651	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	270/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	395/1000 p

des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
07 - ENTRETIEN DE PLANTATION			
EDES	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	150/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	245/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	670/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man. (haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	900/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man. (plantation 6 ans et +, 30 à 40% opprimés)	435/ha
SUIVI	0760	Suivi 2 ans après l'entretien de plantation	18/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	940/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	380/ha
TFF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	220/ha
08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX			
08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	670/ha
08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE			
CPCR	0862	Résineux	940/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1000/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	815/ha
CPCM	0865	Mélangés	940/ha
09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	780/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	710/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	710/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1100/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	780/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	710/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	710/ha
CER	0977	Éclaircie commerciale sans martelage - résineux	685/ha
CS	0968	Coupe de succession - feuillus de lumière	510/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement - résineux	780/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage) - feuillus d'ombre	520/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	310/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	260/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	215/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	710/ha
ERCJ	0982	Coupe de jardinage acérico forestière (incluant la technique)	465/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement)	140/ha
10 - AUTRES TRAVAUX			
NCDR	1081	Drainage forestier en terrain boisé	1340/km
PRDR	1080	en terrain dénudé	1135/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1035/km
11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER			
PAF	1122	4 à 50 ha	210
PAF	1123	51 à 100 ha	345
PAF	1124	101 à 250 ha	490
PAF	1125	251 à 799 ha	630
		Conseils techniques	140/ha
		Visites-conseils	75/visite

des industriels ayant contribuéés

Liste

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
 - Bois Franc Cambium inc.
 - Bois Franc-Nord inc.
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Clermond Hamel ltée
- Domtar inc. (C.A. Windsor)
 - Entreprises J.M. Champeau inc.
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Félix Huard inc. Division Amqui
- Félix Huard inc. Division Luceville
- Industries Maibec inc. Division St-Pamphile
- Industries Maibec inc. Division St-Théophile
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Joseph Audet ltée
- Kruger inc. Trois-Rivières
 - Kruger Wayagamack inc.
- L-H Plante & Fils inc.
 - La compagnie Commonwealth Plywood ltée
- Les Lattes N. G. inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Pabaced G.D.S. inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Pianos A. Bolduc inc. (Les)
 - Préparation de Beauce
 - Produits forestiers D.G. ltée
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Gilles Couture
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Scierie Leduc inc. Division Stadacona
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie Pelem inc.
- Vexco inc.
- Wilfrid Paquet & Fils ltée

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Réalisations en 2001-2002	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a participé au cours de la dernière année aux différentes phases de consultation sur le prochain inventaire écoforestier. De plus, son directeur a été nommé à titre de représentant de la forêt privée au sein du comité aviseur provincial.</p>	<p>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données). • Améliorer la connaissance du milieu forestier. • Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.
<p>L'Agence a intégré la notion de type écologique dans ses normes et elle a offert une formation sur ce sujet à ses agents de livraison.</p> <p>L'Agence a débuté la réalisation d'un projet de caractérisation des friches en Chaudière-Appalaches avec l'Agence de la Chaudière. Les partenaires financiers de ce projet sont le MRN, le MAPAQ et les agences concernées. Toutefois, la concertation avec les agents de livraison et les personnes-ressources de l'UPA est nécessaire pour mener à bien ce projet.</p> <p>L'Agence a instauré une procédure de suivi des plantations de deux ans et de cinq ans après le reboisement.</p>	<p>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles. • Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité. • Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites. • Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés. • Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge. • S'assurer d'un entretien adéquat des plantations. • Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération. • Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances. • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
<p>La programmation des agents de livraison démontre une baisse considérable du reboisement et une augmentation de l'éclaircie précommerciale.</p>	<p>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse. • Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse. • Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles (bouleau jaune).</p>	<p>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre. • Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.

Réalizations en 2001-2002	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a participé à l'élaboration d'un projet-pilote de réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés par l'ensemble des MRC de son territoire. Elle a émis des recommandations sur la réglementation harmonisée. Elle a décidé d'investir 10 000 \$ pour les deux prochaines années dans la mise en place de ce projet. Elle a nommé son directeur à titre de représentant de l'Agence sur le comité de suivi de ce projet. Finalement, elle a participé à la sélection d'un candidat pour l'application de cette réglementation sur l'ensemble du territoire de l'Agence.</p>	<p>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> – Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier. – Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable. – Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application. – Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres. – Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières. – Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts. – S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés. • Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> – Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches. – Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières. • Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier. • Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu. • Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.
<p>L'Agence a intégré dans ses normes des activités pour l'aménagement des érablières.</p>	<p>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région. • Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières. • Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.

Réalizations en 2001-2002	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a mis en place depuis quatre ans une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Cette année, elle a développé avec les syndicats de son territoire différentes activités pour les propriétaires (formations, ateliers, feuillets techniques, visites en forêt, visites-conseils).</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRCD) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein de la table du milieu forestier du CRCD et il collabore à la conception du portrait forestier de Chaudière-Appalaches.</p>	<p>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils. • Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée. • Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés. • Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage). • Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.
	<p>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune. • Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région. • Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (> 2,5 km²). • Favoriser la protection des vieilles forêts. • Favoriser le maintien des superficies en cédrières. • Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence. • Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'allopatricie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats. • Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés. • Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.
	<p>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).
	<p>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau. • Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.
	<p>11- Politique de rendement accru</p>

Nous voilà déjà rendus au terme de six années de fonctionnement. L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a établi, il y a un an, sa vision en termes de mise en valeur et de protection de la forêt privée de son territoire. Au cours de la dernière année, elle a relevé quelques défis projetés dans le plan d'action de son PPMV. Toutefois, la majeure partie de la mise en œuvre de notre PPMV reste à venir.

L'enjeu majeur de la prochaine saison est sans doute la reconnaissance de l'importance du secteur forestier pour notre région. N'étant pas une région ressource, selon les critères du gouvernement du Québec, nous ne recevons pas notre juste part dans la répartition des différents programmes reliés à la forêt (mise en valeur de la forêt privée, création et soutien à l'emploi, mise en valeur du milieu forestier, etc). L'Agence devra être active au sein de la table du milieu forestier du CRCD afin d'accélérer la réalisation du portrait forestier de Chaudière-Appalaches. Ce document pourra être utilisé pour promouvoir la région auprès des instances concernées.

Notre PPMV nous indique un historique impressionnant d'aménagement sur notre territoire et démontre ainsi un potentiel élevé de la forêt privée des Appalaches. Nous devons, durant la prochaine année, faire des représentations auprès des différentes instances politiques, de notre région et du Québec, afin de leur démontrer qu'ils doivent favoriser dans notre territoire la mise en place du programme de rendement accru.

Une deuxième rencontre des décideurs est prévue pour l'automne 2002. Nous devons nous préparer afin de démontrer que la forêt privée est encore un investissement judicieux pour le gouvernement du Québec et l'industrie forestière.

Les activités de transfert de connaissances progressent chaque année. L'intérêt de la part des propriétaires pour les produits que nous développons est de plus en plus grandissant.

À la suite d'une demande faite auprès du ministre des Ressources naturelles du Québec afin qu'il revoie l'entente-cadre de 1987 sur la gestion des demandes de reboisement par le MAPAQ, l'Agence a obtenu un projet de caractérisation des friches pour la région Chaudière-Appalaches. Un coordonnateur et une technicienne en géomatique sont présentement attirés à ce projet. Nous allons continuer la concertation avec les intervenants des milieux forestier et agricole afin d'identifier les blocs homogènes forestiers en zone agricole et la conception d'une grille multicritère.

L'Agence participe financièrement pour les deux prochaines années, avec les entités municipales de son territoire, à la concrétisation d'un projet-pilote concernant la réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés.

La vérification opérationnelle 2001-2002 auprès des agents de livraison accrédités nous indique que les services rendus en général sont de qualité et respectent les normes établies par l'Agence des Appalaches. L'Agence devra assumer cette responsabilité à partir de 2002. Nous devons tout mettre en œuvre pour garantir un niveau acceptable de qualité des services offerts auprès des propriétaires forestiers de notre territoire.

L'Agence a augmenté depuis quatre ans ses taux de l'aide financière pour les travaux subventionnés. Par cette décision, l'Agence veut améliorer principalement les conditions des travailleurs sylvicoles, valoriser cette profession et assurer une certaine relève dans ce domaine.

Finalement, l'Agence devra composer encore cette année avec des mesures transitoires dues à l'application de la TPS et de la TVQ et du nouveau système de gestion de la forêt privée (SIGGA). La concertation avec les différents intervenants et partenaires régionaux devra demeurer une priorité car elle peut nous apporter que des échanges constructifs pour le développement d'expertise régionale.



Martin Loiseau, ing. f.
Directeur

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600
Adresse Internet : amvap@sogetel.net*